



**PROCES VERBAL DE L'ELECTION COMPLEMENTAIRE DES ASSESSEURS A LA CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE
PREMIERE INSTANCE DU CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES
D'OCCITANIE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, le Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Occitanie, lors de l'assemblée plénière du jeudi 19 septembre 2024 a procédé à l'élection complémentaire de la Chambre Disciplinaire de Première Instance du Conseil Régional de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'Occitanie.

L'élection s'est déroulée au siège du Conseil Régional à la Maison des Professions Libérales, 285 rue Alfred Nobel, 34000 MONTPELLIER, à partir de 10h30.

1. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Monsieur Bruno GUY Président du conseil, ayant rappelé aux conseillers ordinaires présents la procédure du scrutin, a invité les électeurs à élire un bureau de vote comprenant :

Un président en la personne de M. Pierre BESTUE.

Deux assesseurs en les personnes de Mme Evelynne CARLESSO et M. Eric LEFORT.

Pour scrutateur M. Laurent FAUX et Mme Béatrice RODRIGUEZ.

2. RESULTATS

COLLEGE DES MEMBRES ET ANCIENS MEMBRES DES CONSEILS DE L'ORDRE EXCEPTES LES CONSEILLERS REGIONAUX ET NATIONAUX

LIBERAUX

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant à pourvoir.

Nom candidats ordre alphabétique)	des (par	Prénom des candidats	Nombre de voix obtenues	Rang	Résultat
MARTY-GAUBERT		Pierre			
FYAD		Cyrille	6	1	Titulaire

Nombre d'inscrits : 2

Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls) : 14

Nombre de bulletins déclarés blancs : 0

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 19 septembre 2024 :

Monsieur MARTY-GAUBERT Pierre est déclaré inéligible pour défaut de paiement d'une cotisation ordinale.



SALARIES

1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant à pourvoir.

Nom des candidats (par ordre alphabétique)	Prénom des candidats	Nombre de voix obtenues	Rang	Résultat
VILLARET	Simon	8	2	Suppléant
DASTE	Géraldine	11	1	Titulaire

Nombre d'inscrits : 2

Nombre de suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls) : 14

Nombre de bulletins déclarés blancs : 0

Nombre de bulletins déclarés nuls : 0

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 19 septembre 2024 :
Tous les candidats sont éligibles.

3. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Fin du vote à 12h30

Fin du dépouillement à 15h00.

Absence de réclamation.

4. CLOTURE DU PROCES VERBAL :

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 19 septembre 2024, à 15h35, en double exemplaires a été, après lecture, signé par le président du bureau de vote et les assesseurs.

Bruno GUY

Président du Conseil

Le président du bureau de vote – Pierre BESTUE

Assesseur – Evelyne CARLESSO

Assesseur – Eric LEFORT